



L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le vingt-deux janvier, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Date de convocation : 22/01/2026
Présents : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean, MARC Chantal, , MOMMEJA Gisèle, AYGALLENQ Françoise, PAGES Christine, ALAUX Bernard

Membres en exercice : 10

Membres présents : 8

Quorum : 6

Excusés ayant donné pouvoir : DIAS Dimitri à BRUNET Philippe, REGIS Jean-Pierre à AYGALLENQ Françoise

Secrétaire de séance : BRUNET Philippe

Madame le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et donne lecture des pouvoirs.

L'ordre du jour comprend les points suivants :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 7 novembre 2025
- Compte rendu des décisions du Maire
- Projet village d'avenir - Rénovation énergétique de l'école aux papillons et végétalisation de la cour d'école – demande de subvention DETR
- Vente de parcelles à la Blanquerie
- Questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ».

Conformément aux dispositions de cet article, le conseil municipal est invité à nommer un membre du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne M. BRUNET Philippe pour remplir les fonctions de secrétaire de séance pour la durée de présente séance.
- Autorise Mme le Maire a signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------	------	--------	------------	----------------------------------------------

10	10	0	0	
----	----	---	---	--

2. Approbation du procès-verbal du conseil du 7 novembre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2025
- Autorise Mme le Maire a signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
10	10	0	0	

3. Décisions prises en application des délégations consenties par le conseil municipal au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 2122-22 du CGCT,
Vu la délibération DL2020-04-005 de délégation du conseil municipal à Mme le Maire,

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le précédent conseil telles que mentionnées ci-après :

2025-33 du 14 novembre 2025	Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du centre de gestion 12
2025-34 du 17 novembre 2025	Signature des avenants n°1 des lots 15 – 17- 18 et 19 du marché camping
2025-35 du 2 décembre 2025	Attribution de la mission contrôle technique pour l'opération de rénovation énergétique de l'école Au Papillons

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Prend acte de l'ensemble des décisions telles que présentées ci-dessus, prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation susmentionnée.
- Autorise Mme le Maire a signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
10	10	0	0	

4. Projet village d'avenir : Rénovation énergétique de l'école aux papillons et végétalisation de la cour d'école

Contexte :

Madame le maire rappelle que dans le cadre du plan France Ruralités, la commune d'ESTAING a été retenue au titre du programme « Villages d'avenir ». Ce programme vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires et l'ingénierie sur mesure. Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et les aides de l'État comme des autres partenaires financeurs.

Afin de nous accompagner, un chef de projet a été mis à disposition des communes retenues dans le programme. Il nous accompagne dans ce processus et plus particulièrement pour la rénovation énergétique de notre école.

En janvier 2025, la commune a confié aux services d'Aveyron Ingénierie une mission pour la réalisation d'une étude de faisabilité, laquelle a été restituée au conseil le 19 juin 2025.

Cette étude a permis d'établir un programme de travaux et de consulter une équipe de maîtrise d'œuvre.

Vu l'audit énergétique réalisé en partenariat avec le SIEDA en 2022,

Vu la réunion de présentation de l'étude de faisabilité d'Aveyron Ingénierie le 19 juin 2025,

Vu la délibération du 7 novembre 2025 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la réunion de présentation de l'avant-projet le 11 décembre 2025,

Vu le chiffrage de l'avant-projet définitif qui s'élève à 218 000 € HT pour la rénovation énergétique et la mise en accessibilité,

Vu l'enveloppe de 15 000 € allouée à la végétalisation de la cour d'école en cours de co-construction avec les élèves, les enseignantes et le CAUE,

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel initial du projet complet.

	TTC	HT
Rénovation énergétique et accessibilité		218 100,00 €
Végétalisation cour		15 000,00 €
marge pour imprévus 5 %		10 905,00 €
Total travaux	292 806,00 €	244 005,00 €
Total honoraires		31 110,00 €
COUT TOTAL OPERATION	330 138,00 €	275 115,00 €
<i>Subventions</i>		
DETR 2026	40,00%	110 046,00 €
DETR Bonif perf énerg	10,00%	13 392,50 €
DETR Bonif accessibilité	10,00%	5 652,50 €
Fond Chaleur		19 750,00 €
Région accessibilité	20,00%	12 445,04 €
Région énergétique ERP	20,00%	29 487,04 €
Département	10,00%	27 511,50 €
Total Subventions		218 284,58 €
<i>% total subventions / total dépenses HT</i>		<i>79,34%</i>
Autofinancement TTC		111 853,42 €
Autofinancement HT		56 830,42 €

Une discussion s'instaure. Mesdames Marc, Aygalenq et Mommeja soulignent que la présentation de l'APD par l'équipe de maîtrise d'œuvre interviendra après le vote de la présente délibération approuvant le projet.

Madame le Maire rappelle l'échéance de dépôt de la DETR au 31 janvier et que l'APD reprend les choix validés lors de la réunion de présentation de l'APS le 11 décembre 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté,
- Sollicite les financeurs notamment au titre de la DETR 2026,
- Autorise Madame le Maire a consulter les entreprises,
- Autorise Madame le Maire a signer toutes les pièces contractuelles afférentes à la réalisation de ce projet.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
10	10	0	0	

5. Vente de deux parcelles à la Blanquerie

Madame le Maire rappelle la demande de M. DELBOUIS Nicolas qui souhaite acquérir du terrain autour de sa résidence principale située au 24 route de Laguiole (parcelle E65), car il ne dispose pas terrain autour de son habitation.

A sa demande, un géomètre est intervenu pour diviser les parcelles E 63 et E 64 appartenant à la Commune.

Madame le Maire propose la vente de 2 parcelles suivant le détail et les conditions suivantes :

- prix de vente 6 € HT le m²
- tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de M DELBOUIS Nicolas (frais de géomètre et de notaire)

Ancienne Parcelle	Nouvelle Parcelle	Superficie vendue	Prix de vente à 6 € / m ²	Budget
E 63	E 1682	904 m ²	5 424 €	31500
E 64	E 1684	538 m ²	3 228 €	31502
	Total	1 442 m²	8 652 €	

Le prix de vente est égal au prix d'achat et les terrains n'ont pas été viabilisés : la vente ne présente aucun caractère économique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- Approuve la vente des parcelles E 1682 et E 1684 à M. DELBOUIS Nicolas au prix de 6 € HT le m².
- Déclare que tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de M. DELBOUIS Nicolas
- Mandate maître GALIBERT-PROUZET, notaire à Espalion, à la rédaction de l'acte
- Autorise Madame le Maire a signer toutes les pièces contractuelles inhérentes à cette opération.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
10	10	0	0	

6. Questions et informations diverses

Madame le Maire donne la parole au conseil.

M PRADALIER interroge sur l'organisation du service technique dans le cadre du départ en retraite de M. BOYER.

Par l'intermédiaire de son représentant, M. REGIS fait observer qu'une information aurait pu être portée à la connaissance de la commission voirie au sujet des travaux réalisés sur le chemin de Tabust. M. BRUNET explique que les travaux ont réalisés par l'entreprise EGTP en urgence en une semaine.

Mme MARC interroge sur la subvention FEDER. Mme le Maire rappelle que la région Occitanie a émis un avis technique positif en novembre 2025, ce qui relance la demande de subvention. Le service instructeur, la région Auvergne Rhône Alpes, doit revenir vers la commune très prochainement pour un passage en commission régionale courant 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Maire, COUSERAN Nathalie	
Le secrétaire de séance, BRUNET Philippe	